

Didier LETT (Université Paris 7)

Construire et légitimer l'autorité paternelle à travers un procès à San Severino au milieu du XVe siècle [Titre (très provisoire)]

En août 1458, à San Severino (dans la Marche d'Ancône) lors d'un « *gioco della battaglia* », manifestation au cours de laquelle, de manière ritualisée, les enfants de la ville s'affrontent, Benincasa di Beneamato Corradi, âgé de dix ans, blesse très gravement à la tête par jet de pierre à l'aide d'une fronde, Andrea di Nicola. Le 16 septembre 1458, à la demande du père de la victime s'ouvre un procès devant le podestat de San Severino et son juge. Beneamato Corradi, le père du coupable, pour éviter l'exil de son fils, met en place des stratégies de défense : il obtient un rescrit pontifical l'autorisant à instruire, lui aussi, une procédure, élabore des *articuli interrogatorii*, produit des témoins, apporte des preuves sur le lieu précis de l'accident et l'âge de son fils et s'appuie sur les normes statutaires de la commune pour tenter de légitimer ces batailles d'enfants qui, selon lui, sont des spectacles existant depuis des temps immémoriaux et dont les conséquences parfois plus graves n'ont jamais été punies.

A travers cette étude de cas, je me propose d'étudier les procédés mis en place par un père pour défendre son fils et empêcher la séparation, de voir comment se manifestent les signes de la paternité, les devoirs d'un père. Dans ce document, il existe une multitude de figures de l'autorité et de pouvoirs légitimant : le père de la victime qui procède à la dénonciation, le père du coupable bien sûr, la mère de l'enfant (seule témoin féminin du procès qui est convoquée pour prouver l'âge de l'enfant), les pères des autres enfants de la commune sollicités pour faire mémoire, les autorités communales (le podestat) qui instruisent le procès (et qui prendront la *sententia* hélas perdue), les normes statutaires, les représentants de la papauté qui permettent au père du coupable de défendre son fils et/ou de *se* défendre.

Cette étude permet donc d'approcher ce qu'est la figure paternelle au milieu du XVe siècle. Le procès inquisitoire peut être considéré comme un des nombreux vecteurs de la légitimation de l'autorité paternelle certes fondée sur le droit mais qui s'actualise dans l'interaction. Ce type d'événement qui prend ici les allures d'une défense des « droits de l'enfant » ou des « droits de son enfant », à travers des stratégies, construit l'autorité paternelle.